

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités comptabilisés, de l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, des actifs nets aux 1er avril 2022 et 2021 et 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mta CPA inc. ¹

Brossard
Le 13 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A111351

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

4

	2023 \$	2022 \$
PRODUITS		
Apports		
- Dons de « Société Alzheimer du Canada »	2 754 626	2 649 946
- Subvention du Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de référencement - MSSS (note 3)	1 611 373	770 796
- Subventions (note 4)	250 474	168 057
- Dons dédiés à la recherche (note 5)	164 833	593 436
- Dons - Campagne fédérée	23 100	246 450
- Dons	288 498	201 334
- Dons - Fondation Mirella et Lino Saputo	-	7 092
- Commandites et partenariats divers	56 990	4 511
- Commandite - mois de l'alzheimer Uniprix	-	416
Cotisations reçues des Sociétés Alzheimer régionales	202 000	202 000
Revenus de gestion	93 320	80 784
Projet SA Mauricie (note 6)	67 417	-
Revenus d'inscription - colloque	44 424	21 200
Revenus d'activités organisées par des tiers	19 334	18 068
Revenus de formation	8 324	27 678
Revenus de placements	56 625	1 476
Variation de la juste valeur des placements	(13 863)	(16 803)
Autres revenus	2 552	49
	<u>5 630 027</u>	<u>4 976 490</u>
CHARGES		
Opérations et marketing « Société Alzheimer du Canada »	2 454 076	2 032 921
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales - entente de référencement - MSSS (note 3)	1 485 073	600 000
Salaires et charges sociales (déduction faite d'une subvention de 177 182 \$ en 2022)	957 637	556 937
Recherche « Société Alzheimer du Canada » (note 5)	345 669	593 436
Congrès et colloques	151 922	74 450
Publicité et promotion	120 111	88 538
Services professionnels	106 480	127 346
Communications	75 644	51 956
Loyer et électricité	36 252	42 426
Déplacements	28 230	2 640
Formation	21 395	7 568
Télécommunications	18 801	19 508
Fournitures de bureau	14 828	13 715
Entretien et licences informatiques	11 101	13 735
Développement - Programmes	8 873	15 352
Assurances, taxes et permis	3 920	11 684
Frais de postes et de courrier	1 825	1 556
Dons - Campagne Fédérée Sociétés Alzheimer régionales	-	209 350
Frais bancaires	6 536	3 724
Amortissement des immobilisations corporelles	15 411	4 420
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 415
	<u>5 863 784</u>	<u>4 472 677</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(233 757)</u>	<u>503 813</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

5

				2023	2022
	Grevé d'affections d'origine interne (note 7) \$	Investi en immobilisa- tions cor- porelles \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	1 189 347	10 800	698 222	1 898 369	1 394 556
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(15 411)	(218 346)	(233 757)	503 813
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	-	115 939	(115 939)	-	-
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 7)	<u>(284 145)</u>	<u>-</u>	<u>284 145</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>905 202</u>	<u>111 328</u>	<u>648 082</u>	<u>1 664 612</u>	<u>1 898 369</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

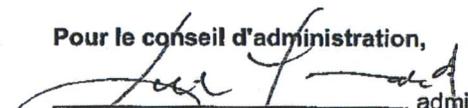
BILAN

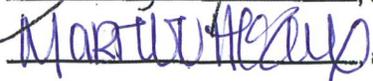
31 MARS 2023

6

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 692 293	2 764 566
Débiteurs (note 8)	80 640	299 604
Frais payés d'avance	29 863	13 443
Placements à court terme (note 9)	<u>283 882</u>	<u>277 452</u>
	3 086 678	3 355 065
PLACEMENTS À LONG TERME (note 10)	386 261	405 794
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	<u>111 328</u>	<u>10 800</u>
	<u>3 584 267</u>	<u>3 771 659</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 12)	588 343	978 018
Produits perçus d'avance	41 009	16 709
Apports reportés (note 13)	<u>1 290 303</u>	<u>818 563</u>
	1 919 655	1 813 290
DETTE À LONG TERME (note 14)	<u>-</u>	<u>60 000</u>
	<u>1 919 655</u>	<u>1 873 290</u>
ACTIF NET		
GREVÉ D'AFFECTIONS D'ORIGINE INTERNE	905 202	1 189 347
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111 328	10 800
NON AFFECTÉ	<u>648 082</u>	<u>698 222</u>
	<u>1 664 612</u>	<u>1 898 369</u>
	<u>3 584 267</u>	<u>3 771 659</u>

Pour le conseil d'administration,


 administrateur


 administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023****7**

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(233 757)	503 813
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Subvention du gouvernement du Canada (note 14)	(20 000)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	15 411	4 420
Variation de la juste valeur des placements	13 863	16 803
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	<u>1 415</u>
	(224 483)	526 451
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	218 964	91 365
Frais payés d'avance	(16 420)	(4 522)
Créditeurs	(389 675)	91 369
Produits perçus d'avance	24 300	(1 011)
Apports reportés	471 740	<u>51 557</u>
	84 426	<u>755 209</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(760)	(647)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(115 939)	(7 250)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	<u>1 208</u>
	(116 699)	<u>(6 689)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	<u>(488 045)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(72 273)	260 475
ENCAISSE AU DÉBUT	2 764 566	<u>2 504 091</u>
ENCAISSE À LA FIN	2 692 293	<u>2 764 566</u>

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer, (l' « organisme »), constitué sous l'autorité de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 24 avril 1986, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu » et il est exempté d'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont les suivants :

- Prévenir et alléger les conséquences personnelles et sociales de la maladie de Alzheimer et des troubles neurocognitifs majeurs en offrant des interventions, des soins, de la formation et des services de soutien de pointe qui ont un impact positif à long terme;
- Aider les personnes atteintes et leurs proches en les dirigeants vers les ressources appropriées;
- Promouvoir et contribuer à la recherche sur les causes de la maladie, sur ses traitements et sur sa guérison;
- Mettre en commun les ressources et les collaborations nécessaires, dont les fournisseurs de soins de santé et les services communautaires afin de réaliser sa mission;
- Agir comme pôle de mobilisation et de concertation des Membres afin de soutenir la prise de décision sur les actions à mener en commun par les Membres ou la Fédération, au nom de la Fédération;
- Évaluer les capacités requises pour réaliser les actions communes, rassembler ces ressources auprès des Membres et d'acteurs privés et public, et en gérer l'utilisation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les passifs pris en charge.

CONSTATATION DES PRODUITS

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour les apports. Les apports non reportés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

Revenus de cotisations, de gestion, d'inscription, d'activités organisées par des tiers, de formation et autres revenus

Les revenus de cotisations, de gestion, d'inscription, d'activités organisées par des tiers, de formation et les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception du placement dans le fonds de placements du marché monétaire canadien et du placement dans le fonds de placements en actions et obligations qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des Fonds de placements du marché monétaire canadien et du Fonds de placements en actions et obligations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison des difficultés à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

11

3. SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - ENTENTE DE RÉFÉRENCIEMENT - MSSS

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Subvention		
- Portion Fédération des Sociétés Alzheimer du Québec	126 300	170 796
- Portion Sociétés Alzheimer régionales ^(a)	<u>1 485 073</u>	<u>600 000</u>
	<u>1 611 373</u>	<u>770 796</u>
Charges attribuables à l'entente de référencement - MSSS		
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales ^(a)	1 485 073	600 000
Salaires et charges sociales	107 396	116 984
Publicité et promotion	8 838	37 158
Services professionnels	3 246	-
Déplacements	1 451	-
Fournitures de bureau	1 252	-
Loyer et électricité	1 200	1 200
Entretien et licences informatiques	1 019	-
Congrès et colloques	898	-
Télécommunications	205	103
Développement - programmes	-	15 351
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>795</u>	<u>-</u>
	<u>1 611 373</u>	<u>770 796</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>

(a) En vertu de la nouvelle entente conclue avec le MSSS en juillet 2022 qui a remplacé l'entente initiale de janvier 2021, ce dernier s'est engagé à verser aux Sociétés Alzheimer régionales (SAR), par le biais de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer, un montant annuel maximum de 1 200 000 \$ afin de pourvoir à certaines dépenses courantes des SAR liées à la mise en oeuvre du projet de référencement. Un montant de 1 020 000 \$ est payable en avril de chaque année et le solde d'un maximum de 180 000 \$ est payable après analyse et approbation, par le MSSS, d'une reddition de compte financière qui sera déposée en juillet 2023.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

12

3. SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - ENTENTE DE RÉFÉRENCIEMENT - MSSS (suite)

Compte tenu que la direction est dans l'impossibilité d'estimer le montant total des dépenses effectuées par les SAR, l'organisme n'a comptabilisé que la subvention reçue (1 485 073 \$ dont 465 073 \$ relativement à l'exercice 2021-2022) et les montants versés aux SAR (1 485 073 \$ dont 465 073 \$ relativement à l'exercice 2021-2022). Les ajustements entre le montant des revenus de subvention total et la subvention comptabilisée en 2023 de même que l'ajustement entre le montant total à verser aux SAR et les versements comptabilisés en 2023 seront comptabilisés dans l'exercice où ils pourront faire l'objet d'une estimation par la direction.

4. SUBVENTIONS

	2022	2021
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), Soutien à la mission globale	137 270	121 350
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - programme Québec ami des aînés (QADA)	90 081	-
Gouvernement du Canada (note 14)	20 000	-
Ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité sociale	-	39 317
Autres	<u>3 123</u>	<u>7 390</u>
	<u>250 474</u>	<u>168 057</u>

5. DONS POUR LA RECHERCHE ET DÉPENSES DE RECHERCHE

Les dons dédiés à la recherche se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Dons reçus de la « Société Alzheimer du Canada »	-	642 685
Autres dons	107 268	85 733
Dons considérés à titre d'apports reportés	-	(134 982)
Dons du fonds de recherche utilisés dans l'année	<u>57 565</u>	<u>-</u>
Dons inclus à titre de produits	<u>164 833</u>	<u>593 436</u>

Au cours de l'exercice, un montant de 345 669 \$ (593 436 \$ en 2022) a été versé à des programmes de recherche au Canada par le biais de la « Société Alzheimer du Canada ».

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

13

6. PROJET SA MAURICIE

Budget opérationnel pour la mise en place de la SA Mauricie:

	2023
	\$
Produits	
Projet SA Mauricie	<u>67 417</u>
Charges attribuables à la SA Mauricie	
Salaires et charges sociales	58 324
Développement - Programmes	4 244
Loyer et électricité	2 250
Télécommunications	751
Déplacements	598
Assurances, taxes et permis	343
Communications	301
Entretien et licences informatiques	232
Fournitures de bureau	188
Congrès et colloques	173
Frais de postes et de courrier	<u>13</u>
	<u>67 417</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>-</u></u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

14

7. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter des montants à des fins spécifiques. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé un montant de 284 145 \$ d'affectations internes réparti comme suit : 240 400 \$ relativement aux projets de soutien aux Sociétés Alzheimer régionales; 2 745 \$ relativement à la relocalisation des locaux et 41 000 \$ relativement à l'achat de mobilier. Au 31 mars 2023, le solde des affectations se détaille comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Projets de soutien aux Sociétés Alzheimer régionales	605 547	845 947
Pérennité financière de l'organisme	291 500	291 500
Relocalisation des locaux	8 155	10 900
Achat de mobilier	-	41 000
	<u>905 202</u>	<u>1 189 347</u>

8. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Apports		
Dons de « Société Alzheimer du Canada »	1 018	134 332
Autres dons	-	50 000
Subvention - Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de référencement	7 232	41 965
Subvention - Emploi-Québec	3 124	7 390
	<u>11 374</u>	<u>233 687</u>
Cotisations des Sociétés Alzheimer régionales	21 966	14 480
Leg successoral	25 000	25 000
Taxes sur les transactions commerciales	22 300	26 437
	<u>80 640</u>	<u>299 604</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

15

9. PLACEMENTS À COURT TERME

	2023 \$	2022 \$
Équivalent d'encaisse	143 500	140 124
Fonds de placements du marché monétaire canadien, à la juste valeur (coût de 140 382 \$, 137 328 \$ en 2022)	<u>140 382</u>	<u>137 328</u>
	<u><u>283 882</u></u>	<u><u>277 452</u></u>

10. PLACEMENTS À LONG TERME

	2023 \$	2022 \$
Fonds de placements en actions et obligations, à la juste valeur (coût de 405 571 \$, 402 113 \$ en 2022)	<u>386 261</u>	<u>405 794</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	47 229	4 611	42 618	-
Matériel informatique	26 803	11 441	15 362	10 800
Améliorations locatives	<u>59 293</u>	<u>5 945</u>	<u>53 348</u>	-
	<u><u>133 325</u></u>	<u><u>21 997</u></u>	<u><u>111 328</u></u>	<u><u>10 800</u></u>

12. CRÉDITEURS

	2023 \$	2022 \$
Sociétés Alzheimer régionales	355 326	808 051
Subventions à remettre	100 302	55 375
Salaires et vacances	90 571	72 382
Sommes à remettre à l'état	31 134	23 050
Fournisseurs et frais courus	<u>11 010</u>	<u>19 160</u>
	<u><u>588 343</u></u>	<u><u>978 018</u></u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

16

13. APPORTS REPORTÉS

	2023			
	Solde au début \$	Apports (remboursements) de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	Solde à la fin \$
Formation	22 375	(6 306)	(1 348)	14 721
Fonds de recherche	546 188	-	(57 565)	488 623
Fonds de recherche - Mme Champigny Robillard	250 000	-	-	250 000
MSSS - Projet QADA	-	175 000	(90 081)	84 919
Fonds de recherche au Québec	-	321 690	-	321 690
Projets pilotes en prévention de la maladie	-	130 350	-	130 350
	<u>818 563</u>	<u>620 734</u>	<u>(148 994)</u>	<u>1 290 303</u>
	2022			
	Solde au début \$	Apports de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	Solde à la fin \$
Formation	33 026	43 387	(54 038)	22 375
Fonds de recherche	411 206	728 418	(593 436)	546 188
Fonds de recherche - Mme Champigny Robillard	250 000	-	-	250 000
MSSS - Entente de référencement (note 3)	65 682	705 114	(770 796)	-
Projet de la Fondation Mirella et Lino Saputo	7 092	-	(7 092)	-
	<u>767 006</u>	<u>1 476 919</u>	<u>(1 425 362)</u>	<u>818 563</u>

14. DETTE À LONG TERME

	2023 \$	2022 \$
Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC), remboursé au cours de l'exercice ^(a)	<u>-</u>	<u>60 000</u>

(a) Au cours de l'exercice, l'organisme a remboursé 66 % du prêt, ce qui lui a permis de bénéficier d'une subvention de 20 000 \$. Cette subvention a été comptabilisée dans les subventions.

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux, échéant en juin 2023 et août 2027, totalisent 235 924 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024	54 113
2025	53 213
2026	53 213
2027	53 213
2028	<u>22 172</u>
	<u><u>235 924</u></u>

Le bail pour les locaux de l'organisme comporte une option de renouvellement de cinq ans.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. L'organisme est indirectement exposé à ce risque en raison des Fonds de placements de marché monétaire canadien et de placements en actions et obligations.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des Fonds de placements du marché monétaire canadien et de placements en actions et obligations.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.